



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N : 5.5.2

Objet : Délégation de signature dans les fonctions d'Officier d'État Civil à Madame Kadra HANNACHI

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-30, R. 2122-8 et R.2122-10,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner délégation cumulativement à un plus grand nombre d'agents communaux afin d'assurer le bon fonctionnement du Service Citoyenneté et Population,

ARRETE

Article I : A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté, délégation permanente est donnée à Madame Kadra HANNACHI, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au Service citoyenneté et population, pour exercer au nom du Maire et sous sa responsabilité et sa surveillance, les fonctions suivantes :

- a) réception des déclarations de naissance, d'enfant sans vie, de décès, de reconnaissance, de reprise de la vie commune, des déclarations conjointes de changement de nom et du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, des déclarations de PACS, des déclarations de changement de prénom,
- b) rédaction des actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- c) transcriptions et mentions en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- d) délivrance de toutes copies, extraits ou bulletins d'état civil quelle que soit la nature des actes,
- e) établissement et délivrance des attestations de recensement citoyen et des notices individuelles adressées au Bureau du Service National,
- f) rectification des actes d'état civil,

Article II : les actes établis dans les conditions de l'article I comportent la seule signature du fonctionnaire municipal.

Article III : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bourg-la-Reine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article IV : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Monsieur le Procureur de la république près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre,
- L'intéressée

Bourg-la-Reine, le **04 OCT. 2024**

NON SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



Le Maire,


Patrick DONATH

Publié sur le site de la Ville, le **07 OCT. 2024**